

Le journal mensuel de la CGT de l'Université d'Aix-Marseille

La lutte ça paie !



Victoire à Sorbonne Nouvelle

Sur la paie de décembre (puis ensuite, chaque mois) !
Les collègues contractuel·le·s recevront les primes mensuelles de l'intégralité de l'année 2024.
La création de cette prime ne s'est pas faite seule : elle est le fruit d'un long combat mené par la CGT pour que les collègues contractuel·le·s bénéficient du même niveau de prime que les collègues titulaires.
Concrètement, niveau travail syndical, cela signifie : comparer avec les autres établissements, formuler des revendications, communiquer auprès de vous tou·te·s et auprès des différentes équipes présidentielles en place (mails, tractage, tours des bureaux...), mise à l'ordre du jour des instances (CSA, CA), argumentations et débats en instance, discussions avec l'administration... jusqu'au vote, puis suivi de l'application de la mesure pour TOUS les contractuel·le·s.
(les contrats de projets ayant été exclus un premier temps, ce que nous avons pu corriger grâce à vos alertes).

Pour aller plus loin et découvrir le nouveau journal de nos collègues de la CGT de Sorbonne Nouvelle :

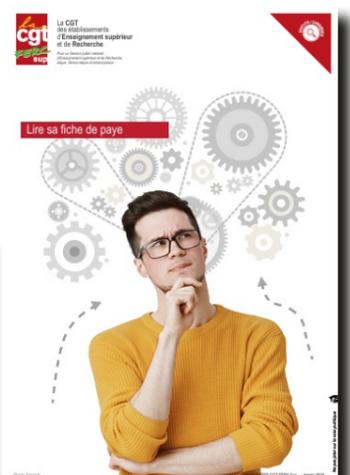


Boîte à outils



Lire sa fiche de paye

À quoi sert un syndicat ? On trouve des réponses à cette question sur un document bien anodin que nous recevons chaque mois, et qui n'a rien d'un tract : le bulletin de paie. Cette fiche est difficilement compréhensible en apparence. Pourtant, pour qui a appris à la déchiffrer, elle permet de découvrir les principales conquêtes syndicales du siècle passé ainsi que les attaques qu'elles subissent depuis une quarantaine d'années.
Visite guidée.



Edito



AMU politiquement engagée : explosion des frais d'inscription des étudiant·es étranger·es à la rentrée 2025 !

Le 24 septembre dernier, le Conseil d'Administration d'AMU a voté une augmentation des frais d'inscription pour les nouveaux·elles étudiant·es extracommunautaires à la rentrée 2025. Cette augmentation sera de 307% (712.5 € contre 175 €) en licence et de 288% (969.75 € contre 250 €) en master. AMU justifie cette politique sur son site par "[...] sa stratégie d'engagement sociétal d'une part, la volonté de promouvoir la langue française ainsi que l'ouverture vers l'Afrique et la Méditerranée d'autre part". Vous ne comprenez pas ?
Pour rappel, le 19 novembre 2018 le premier ministre annonçait une augmentation de plus de 900 % des droits d'inscription pour les étudiant·es étranger·es extracommunautaires. Cette mesure constituait une première attaque contre la « gratuité » du modèle français d'enseignement supérieur public.
De nombreuses universités, dont AMU, s'opposent alors à cette mesure en "exonérant" les étudiant·es étranger·es de cette augmentation, comprendre en leur faisant payer les mêmes frais d'inscriptions que les étudiant·es français. Face à cela, le gouvernement réagit en limitant à 10% des effectifs totaux le nombre d'étudiant·es pouvant être exonéré·es.
Dans un premier renoncement par rapport à la nécessaire résistance face à cette mesure inique, AMU décide de ne plus exonérer que les ressortissant·es de 81 pays (pays francophones et pays à faible PIB).
Et puis voici maintenant la délibération du Conseil d'Administration du 24 septembre qui, sous prétexte de pallier le manque de financement de nos universités par l'état, consacre l'inégalité entre français et étranger·es : comme si les étudiant·es étranger·es n'avaient déjà pas assez d'obstacles à surmonter... et ce alors qu'i·els sont une source indispensable de compétences, de vitalité, de dynamisme et d'humanité pour notre université et pour notre société, ..., mais aussi de richesses économiques induites !
Ne nous y trompons pas, en baissant en euro constant le financement de nos universités, en organisant leur manque de moyens, en embauchant de moins en moins de fonctionnaires, le gouvernement pousse notre enseignement supérieur vers le modèle anglo-saxon, avec une augmentation massive des droits d'inscription pour tous·tes.
Soit on accompagne cette dégradation majeure, soit on résiste !
La FERC-SUP CGT s'oppose fermement à cette décision socialement injuste et demande son annulation, l'entrée en action de notre présidence contre ces orientations gouvernementales et le rétablissement de frais uniques d'inscription : tou·te·s les étudiant·es ne devraient-ils pas naître et demeurer libres et égaux en droits ?

Echos des instances

La Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS PACA)

TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL	POURCENTAGE DE LA SUBVENTION SRIAS	TAUX MAXIMUM DE LA SUBVENTION SRIAS
1ère	De 0€ à 700€	70%	700€
2ème	De 701€ à 1100€	60%	600€
3ème	De 1101€ à 1400€	40%	400€
4ème	Plus de 1401€	20%	200€

La Section Régionale Interministérielle de l'Action Sociale promeut des actions en faveur des agents, actifs et retraités, de la fonction publique d'État de la région PACA, en complément de l'action sociale de notre ministère. Elle est composée de représentants du personnel (CGT, FSU, FO, UNSA, CFTD, Solidaires, CGC) et de représentants de l'administration.

Son champ d'intervention s'étend de la subvention des vacances à la réservation de berceaux en crèche, l'aide au logement, les séjours en colonie de vacances, des séjours ouverts aux personnes en situation de handicap, la culture, les sports/loisirs, etc...

A l'heure où le pouvoir d'achat est en berne, où la fonction publique souffre d'un manque d'attractivité et où les fins de mois sont de plus en plus difficiles, les propositions de la SRIAS peuvent offrir aux agents quelques solutions pour améliorer leur quotidien.

Par exemple, chaque année, dans le cadre des conventions de partenariat de la SRIAS pour les vacances, chaque agent peut bénéficier d'une subvention allant de 400€ à 700€ pour une semaine de vacances en famille en location, demi-pension ou pension complète, une fois par année civile.

Calcul du quotient familial mensuel :

QFM = Dernier revenu fiscal de référence du foyer / Nombre de parts / 12

Renseignements et détail des partenaires ici.

Ces mêmes subventions sont applicables à l'offre enfance (colonie de vacances), une fois par an et par enfant, sur le séjour et la période de votre choix.



Toutes les informations sont disponibles au lien suivant :



La CGT FERC Sup boycotte le CSA-MESR de décembre 2024 Le ministre au clair de lune...

La CGT FERC Sup boycotte le CSA-MESR de décembre 2024- Le ministre au clair de lune...

Suite à la censure, le gouvernement Macron-Barnier est démissionnaire. Il n'y a donc plus de budget, plus de décision politique, ni d'interlocuteur ministériel. Dans ces conditions, la CGT FERC Sup a décidé de boycotter le Comité social d'Administration du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (CSA-MESR) du 17 décembre, ainsi que la commission statutaire des personnels universitaires (CSA-U) du 16 décembre. La CGT FERC Sup comptait également boycotter le Conseil national de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (CNESER), consacré au budget (!) qui devait se tenir en visio le 17 décembre et qui a été annulé.

Concernant les deux points à l'ordre du jour du CSA-MESR (bilan RIPEC et PNA égalité Femmes/Hommes), la CGT FERC Sup redit son opposition ferme à l'individualisation des rémunérations via les systèmes de primes que sont le RIFSEEP et le RIPEC. Entre autres parce qu'ils sont inégalitaires et qu'ils défavorisent notablement les femmes. Le Plan national d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (PNA égalité F/H) pour 2024-2026 qui doit être discuté au CSA-MESR reste largement insuffisant (non contraignant pour les établissements, peu ou pas de budget fléché, il en reste à la « transparence » sur la question des rémunérations...), bien qu'il y ait eu quelques avancées grâce notamment à l'action de la CGT (ajout d'un axe 6 sur la santé des femmes au travail, procédure de signalement et de traitement des violences sexistes et sexuelles dans les règlements intérieurs...). Un communiqué à ce sujet paraîtra sous peu.

Pour lire le communiqué dans son intégralité :



La CGT de l'université d'Aix-Marseille
vous souhaite de très belles vacances



Le syndicat CGT de l'Université d'Aix-Marseille

Section Campus Marseille Centre : stcharles-amu@listes.fercsup-cgt.org

Section Campus Aix-en-provence : aix-amu@listes.fercsup-cgt.org

Section Campus Luminy : luminy-amu@listes.fercsup-cgt.org

Section Campus Etoile : stjerome-amu@listes.fercsup-cgt.org

Section Campus Timone : timone-amu@listes.fercsup-cgt.org

Contact du syndicat : syndicat-cgt-bureau@univ-amu.fr

Site internet : <https://cgt.fercsup.net/syndicats/provence-alpes-cote-d-azur/universite-aix-marseille/>

